

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres élus : 13
En exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Lavandou s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS.

PRESENTS : M BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, M. ROUX Cédric, M. COLLIN Gilles, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme AUBIN Elina, Mme VANDELDELLE Damienne.

ABSENT : Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, Mme ROIG Julie, Mme DUMONT Rosalba.

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Madame Monique CARLETTI

Date de convocation : 13/11/2025

N° délibération : 2025 - 23

**FIXATION DES TARIFS DES SORTIES ET ACTIVITES
ORGANISEES PAR LE FOGAU**

Il est proposé au Conseil d'Administration de déterminer par la présente délibération le tarif des sorties et activités proposées aux adhérents du Fougau pour la période du 1^{er} trimestre 2026 :

Mardi 6 janvier Zenith de Toulon – SHEN YUN Catégorie 1	Tarif 89 €/personne
Mardi 27 et mercredi 28 janvier Restaurant LE LODGE	Tarif 35 €/personne
Judi 29 janvier Les Baux de Provence Visite carrière de lumière Restaurant	Tarif 14 €/personne Tarif 36,50 €/personne
Judi 5 février Les Issambres Aquagym-SPA et restaurant	Tarif 60 €/personne
Dimanche 22 février Carnaval de Nice Transport bus	Tarif 25 €/personne Tarif 50 €/personne

Mardi 24 février Journée SAN REMO	Tarif 26 €/personne
Jeudi 12 mars Cabaret Frankies folies	Tarif 40 €/personne
Jeudi 19 mars Les arcs sur Argens Visite de la Bastide Saint Cécile Restaurant le Château d'Argens	Tarif 5 € par personne Tarif 35 € par personne
Samedi 28 mars Cirque du Soleil	Tarif 71.55 €/personne

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LAVANDOU**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité (9 voix pour)**

**FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Secrétaire de séance,
Monique CARLETTI

Pour le Président et par délégation
LA VICE-PRESIDENTE
Nathalie JANET



Date de Publication :

« Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture du Département du Var
- Date de sa publication

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »